

Département fédéral de l'économie, de la
formation et de la recherche DEFR
Secrétariat à l'économie (SECO)
Holzikofenweg 36
3003 Bern

Lausanne, le 18 septembre 2020

Consultation sur la modification de l'ordonnance sur l'assurance-chômage et sur l'ordonnance sur les systèmes d'information AC

Madame, Monsieur,

Nous avons bien reçu votre correspondance du 1^{er} juillet dernier, relative au projet mentionné sous rubrique, et vous remercions de nous consulter à ce propos.

Les modifications proposées découlent de la révision partielle de la LACI, approuvée par le Parlement le 19 juin 2020. S'agissant d'une part de l'adaptation de l'OACI, notamment sur la mise en œuvre de la stratégie de cyberadministration, et d'autre part de la création d'une nouvelle ordonnance régissant les systèmes d'information gérés par l'organe de compensation de l'assurance-chômage, la CVCI considère que ces modifications et nouveautés, qui créent les bases légales nécessaires, sont la suite logique de la modernisation bienvenue de la LACI.

En conséquence, la CVCI est favorable à ce projet de révision.

Tout en vous remerciant de l'attention que vous porterez à ces lignes, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Chambre vaudoise du commerce et de l'industrie



Philippe Miauton
Directeur adjoint



Barbara Venditti
Juriste